



Image : CC/greensefa

LA FRANCE EST-ELLE LE PAYS LE PLUS RÉPRESSIF ET CONSOMMATEUR DE CANNABIS, COMME L’AFFIRME YANNICK JADOT ?

Lors d’un débat entre les candidats de la primaire écologiste, Yannick Jadot a affirmé que la France était «le pays le plus répressif» et là «où il y a le plus de consommation» de cannabis. Pour le savoir, nous avons consulté les chiffres dans ce domaine et interrogé des spécialistes

«Nous sommes le pays le plus répressif et le pays où il y a le plus de consommation» de cannabis. Yannick Jadot l’a assuré lors du dernier débat entre les candidats écologistes, sans préciser par rapport à quels pays la France serait la plus consommatrice ou répressive.

10 SEPTEMBRE 2021

AUTEUR



Laetitia Asgarali Dumont

Edit

17 MILLIONS D'EXPÉRIMENTATEURS FRANÇAIS

Selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), environ 17 millions de Français, âgés de 11 à 64 ans, consomment du cannabis. Dans le détail, en 2016, 5 millions étaient usagers dans l'année, 1,4 million fumaient au moins dix fois par mois, et 700 000 individus se déclaraient usagers quotidiens du cannabis.

Des chiffres bien supérieurs aux autres pays de l'Union européenne, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies : *«La France devance clairement les autres membres de l'Union européenne (plus la Norvège et la Turquie) avec une prévalence d'usage dans l'année nettement supérieure à celles observées dans la plupart des pays»*. L'Italie, la République Tchèque et l'Espagne complètent le quatuor des pays européens où les usagers sont les plus fréquents.

DIFFICILE DE COMPARER LA CONSOMMATION FRANÇAISE HORS DE L'EUROPE

Pour Sarah Perrin, sociologue et coordinatrice du dispositif TREND-SINTES de Nouvelle-Aquitaine attaché à l'OFDT, l'affirmation de Yannick Jadot est donc vérifiée à cette échelle. *«Nous sommes l'un des pays d'Europe avec les plus forts taux d'usage de cannabis, à la fois dans la population générale et notamment chez les jeunes. Aujourd'hui, on estime même que 45% des Français de 15-64 ans ont consommé au moins une fois du cannabis dans leur vie, contre 27% en moyenne en Europe»*.

Il est toutefois plus compliqué de savoir si la France est aussi la n°1 dans le monde. *«En Europe, oui je peux l'affirmer, mais c'est difficile de comparer la consommation de cannabis en France sur une échelle internationale, explique Bernard Basset, le secrétaire adjoint de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie. Dans le monde, les systèmes de comparaison et de surveillance des consommations de produits psychoactifs n'ont pas tous la même fiabilité. En Europe, on surveille ce sujet de la même manière mais ailleurs, c'est très variable, il faut en avoir conscience»*.

UNE INFRACTION PÉNALE POUR LA FRANCE

Dans sa loi de 1970 sur les stupéfiants, la France ne fait pas de distinction entre les drogues. *«Du point de vue de la loi, fumer un joint c'est la même chose que consommer de l'héroïne par injection. Vendre du cannabis ou de l'héroïne, c'est pareil sur le papier. Ici, les peines ne sont pas différentes selon la force de la drogue ou les risques encourus»*, affirme Sarah Perrin. Une différence notable par rapport à d'autres pays, tels que la Belgique, l'Espagne ou le Canada, qui distinguent le statut des drogues.

En France, l'usage du cannabis constitue donc une infraction pénale, passible d'un an de prison et de 3 750 euros d'amende maximum. À cela s'ajoute depuis le 1er septembre 2020 une nouvelle amende forfaitaire de 200 euros pour les consommateurs. Pour Sarah Perrin le constat est clair :

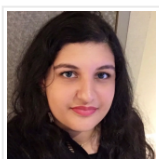
«Nous avons la législation la plus prohibitive d'Europe. Nos voisins modifient de plus en plus leur législation, comme le Portugal qui a dépénalisé l'usage du cannabis. Les Pays-Bas ont légalisé le cannabis via les coffee shops et le Canada aussi avec une vente étatique. Même certains États des États-Unis changent leur politique». Bernard Basset partage cet avis : «C'est très vrai. La France a l'une des législations les plus dures. Le cadre est très rigoureux, la sévérité de la loi peut tomber sur n'importe qui et à tout moment. C'est de plus en plus rare. On semble un peu à contre-courant de la tendance internationale du moment».

LE SYSTÈME LE PLUS PUNITIF AU MONDE ?

Alors, le système français est-il le plus répressif ? Les deux spécialistes sont formels : en Europe, très certainement. À l'échelle mondiale, la situation est différente. «La répression peut être extrême dans certains pays. On y voit encore aujourd'hui des peines de prison très fortes. Ça va jusqu'à des dizaines d'années de prison même pour avoir eu une toute petite quantité de produit sur soi», explique Bernard Basset. C'est le cas par exemple dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, où pour la consommation de cannabis, hors trafic, les peines de prison vont de 12 ans aux Philippines à 20 ans en Thaïlande. Selon Sarah Perrin, certains États vont encore plus loin : «Il y a des pays où c'est encore passible de la peine de mort. Pour du trafic comme en Indonésie, mais même pour avoir consommé du cannabis comme en Arabie Saoudite. Donc, quand on voit qu'il y a des pays où on risque de mourir parce qu'on a fumé un joint, c'est quand même à un autre stade que la France. Il existe bien pire».

Image : Yannick Jadot — CC/greensefa

Publié dans Politique, Santé, Société • Tagged cannabis, chiffres, Consommation, fact-checking, France, législation •
Edit Edit with Visual Composer



PUBLIÉ PAR LAETITIA ASGARALI DUMONT

[Vois tous les articles de Laetitia Asgarali Dumont](#)

PRÉCÉDENT

Remboursement de la contraception féminine : «La pilule c'est un tout, pas juste des bonbons»

SUIVANT

Troisième dose de vaccin contre le Covid-19 : où en est-on dans le monde ?